

(N° 17.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1872.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1873.

*(Voir le N° 81, session 1871-1872, le N° 40, session 1872-1873
de la Chambre des Représentants, et le N° 5 du Sénat.)*

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président, COGELS-OSY, le Baron
VAN CALOEN, et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'examen du Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour 1873, s'élevant à 754,000 fr., n'a donné lieu de la part de votre Commission des Finances à aucune observation critique. Les chapitres composant ce Budget, lui ont paru parfaitement justifiés, et c'est à l'unanimité des membres présents, que votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Vice-Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.